

Ministère de l'Industrie et de l'
Artisanat

Comptabilité

20-10-1989

Doc 1
Pg. 5

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 20/11/1989

MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

05 DEC. 1989

233
12/89

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Païement par Comptable
No. 0004 autorisé
Kigali, le 07 DEC. 1989
Le Directeur du Trésor

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de payer aux agents ci-
après à titre d'indemnités de restaurant, conformément à
l'A.M. n°09/06 du 6/1/1987 du Ministre de la Fonction Publique
et de la Formation Professionnelle, le montant indiqué en
regard de chacun pour une mission à... l'intérieur du pays.....;
suivant les ordre de mission en annexe.

<u>Noms & Prénoms</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
SHUMBUSHO François	2	625	1.250 ✓
NDAGIWENIMANA Jean	1	1.250	1.250 ✓
			2.500 FRW ✓

L. vérification, approbation et imputation

à charge de 1808020312

Engagement n° 56 du 29/11/89

Kigali, le 29 NOV. 1989

Gestionnaire des Crédits du Ser

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 04 DEC. 1989

Pour acquit

NDAGIWENIMANA Jean
C.I.

N° H 434077/13725
Ruhondo, du pays

Certifié sincère et véritable et
arrêté à la somme de Deux mille cinq cent. Francs Rwandais.....

Vu pour approbation :

Le Directeur Général de l'Industrie

NGIRABATWARE Augustin.

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS AU
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT

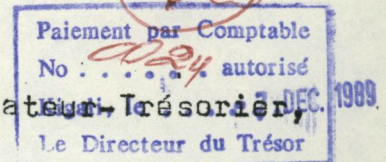
BUHIGIRO Alphonse.

P.O. SERBALINDA Baptiste

Kigali, le 20/11/1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,
Le Directeur du Trésor



Il y a lieu de payer aux agents ci-
après à titre d'indemnités de restaurant, conformément à
l'A.M. n°09/06 du 6/1/1987 du Ministre de la Fonction Publique
et de la Formation Professionnelle, le montant indiqué en
régard de chacun pour une mission à.....;
suivant les ordre de mission en annexe.

<u>Noms & Prénoms</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
MBIMBERE François	2	625	1.250
MBIMBERE Jean	1	1.250	1.250
			2.500 FRW

La vérification, approbation et imputation

à charge de 18908020312

Engagement n° 56 du 29/11/89

Kigali le 29 NOV. 1989

Gestionnaire des Crédits du Service

Pour apuit

MBIMBERE Jean

C.C.

N° 434077/13725

Ruhondo, Ruhengeri

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 04 DEC. 1989

Certifié sincère et véritable et
arrêté à la somme de

Vu pour approbation :

Le Directeur Général de l'Industrie

MBIMBERE Augustin.

P.O. SEBALIWA J. Baptiste

LE GESTIONNAIRE DES CREDITS AU
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE
L'ARTISANAT

MBIMBERE Alphonse.

ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, *Colonel Aloys Nsekalye*
..... *Ministre de l'industrie et de l'artisanat*
atteste par la présente que *Shumbusho Francois*
est autorisé à se rendre à *Butare*
à bord d'un véhicule officiel n° *A 7544*
pour y effectuer *Conduire le Général*
..... *Nginalantwari Augustin* pour enseigner
..... *à l'U.N.P. Butare*

Date de départ: *15/11/89*

Date de retour: *17/11/89*

Fait à Kigali, Le *15/11/89*

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.



6254

625

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

Monsieur *Humbushe François*
Fonction *Chauffeur*
Doit se rendre à *Butare*
Pour raison de service *Oui*
Durée de voyage *1 jour*

Arrivée le 31/12/88
Départ le 31/12/88

Fait à Kigali, le *31.12.1988*

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT



625

ORDRE DE MISSION A L'INTERIEUR

Je, soussigné, *Edouard Nsenzimana*...
...*Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat*...
atteste par la présente que... *Houngir, Jean Ndagwimana*
est autorisé à se rendre à... *Ruhengeri (C.M. Kamira)*
à bord d'un véhicule officiel n°...
pour y effectuer... *une mission d'état d'avance-*
ment de la construction de deux maisons
d'habitation pour la Mairie...

Date de départ:

27/10/1989

Date de retour:

27/10/1989

Fait à Kigali, Le.....

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.

P. O.
[Signature]
REPUBLIQUE RWANDAISE
Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat